Commune de

RACHES

REVISION GENERALE DU PLU

Plan des informations bis (risques)

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/07/2024
arrêtant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Râches,
Le Maire,

DOSSIER ARRÊTÉ

Réalisé le : 02/07/2024

ARRETE LE : 05/07/2024
APPROUVE LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts-de-France · Agence Grand-Est · Agence Ile-de-France · Agence Auvergne Massif-Central · Agence Val-de-Loire · Agence Seine-Normandie · Agence Bourgogne Franche-Comté · Agence Sud · Agence Belgique

Légende

SAGE Scarpe Aval :

- Milieu humide à restaurer
- Milieu humide remarquable à préserver
- Prairie à enjeux agricoles de la Plaine de la Scarpe et de ses affluents
- Plaine de la Scarpe et de ses affluents

Aléas gonflement/retrait des argiles :

- Faible
- Moyen
- Fort

Eléments présents dans le règlement graphique :

- Bâtiment d'activité agricole
- Elément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Façade à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Contexte :

- Surfaces en eau
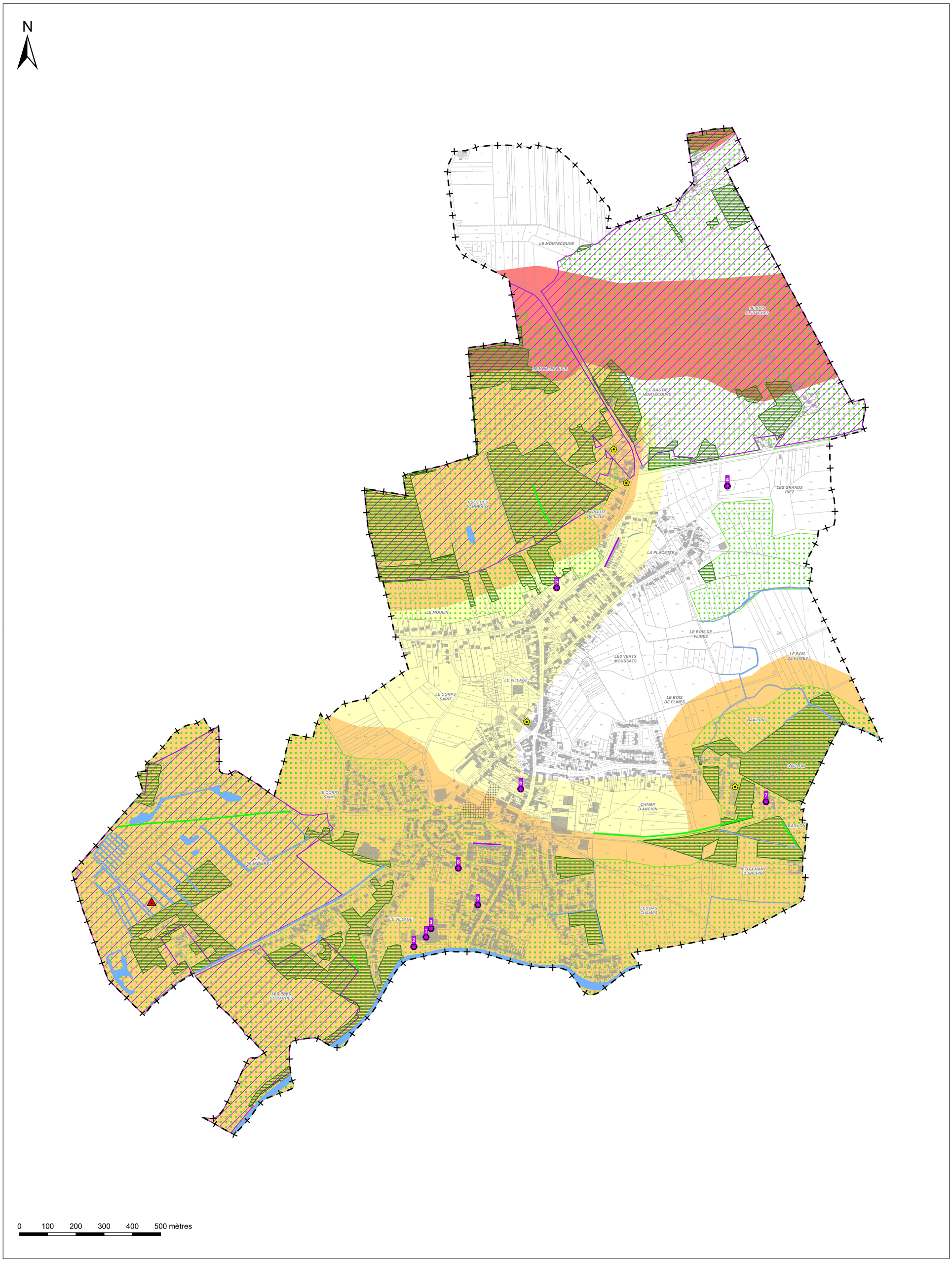
La commune fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut